



Construction maison ossature bois défaut de conception dans le gr

Par **nato**, le **29/01/2008** à **18:40**

une entreprise de maçonnerie réalise une dalle pour une maison selon des plans envoyés par une entreprise qui réalise des maisons ossature bois.
Nous ne sommes pas dans le cas d'un contrat constructeur en ce qui concerne l'ossature bois. La maison arrive complètement montée
La dalle n'est pas conforme au plan. Il y a 12 cm en plus. Ce qui oblige le fournisseur de maison bois à revoir entièrement sa charpente pour un surplus de €18.000.
La responsabilité du maçon est évidente. Il n'a pas respecté les différents plans de coupe envoyés.
Quels sont mes recours outre au constat d'huissier pour vice de conformité?